



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM LYON BELLECOUR SAINT JEAN, 15 PLACE BELLECOUR 69288 LYON CEDEX 02 déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Alexandre Hébrard, représentant de la société A.J.H S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 55 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 69370 ST DIDIER AU MONT D OR, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur Alexandre Hébrard	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 07301 00022959302 14

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Christophe CUOQ
Responsable du Marché des Entreprises
christophe.cuoq@creditmutuel.fr

JST14

